

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 01 09

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le vendredi 23 janvier 2009 à 19 heures à la mairie sous la présidence de Monsieur GAUTHIER Maire.

Etaient présents : Mmes Florence CRAMAIX, Sylvie DULEAU, Guillemette MAJESTE et Colette SCOTT, ainsi que MM Laurent BUREAU, Emmanuel CORCKET, Jérôme GAUTHIER, Jean-Louis MARAIS, Bruno MARTIN, Jacques PUËCH et Bernard REYNAUD.

Etaient absents excusés : Messieurs HUNTER-LHOMMELET-SCHAEFFER-Madame LALANDE

Procurations : Monsieur HUNTER à Monsieur MARTIN – Monsieur LHOMMELET à Madame MAJESTE – Madame LALANDE à Monsieur MARAIS

Le Conseil débute à 19h10. M CORCKET se propose d'être le secrétaire de séance. Décision prise à l'unanimité des membres présents.

Approbation du Compte-Rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2008.

Aucune modification n'a été proposée et le Compte-Rendu du Conseil précédent a été approuvé à l'unanimité.

I - Redevance incitative SEMOCTOM.

Un calendrier initial a été évoqué au précédent Conseil Municipal, prévoyant une mise en place effective de la levée-embarquée début mars 2009. M le Maire informe que cette date de mise en place sera vraisemblablement décalée d'une quinzaine de jours.

La taille des bacs à Ordures Ménagères sera calquée sur la taille des bacs de tri sélectif qu'ont reçu les foyers pailletons.

II - Calcul opération de réaménagement de l'emprunt.

Suite aux instructions de Monsieur le Trésorier, le recalcul des taux de ventilation du réaménagement de l'emprunt d'un montant de 202 353,79 € est soumis au vote : 60,3029% au budget assainissement et 39,6971% au budget commune.

Délibération prise à l'unanimité des membres présents..

III - Ravalement de la façade du multiservice.

MME MAJESTE, Adjointe aux finances rappelle aux membres du conseil municipal que la commune de Paillet a participé à hauteur de 21 567,00 € aux frais de remise en état du multiple rural, bâtiment appartenant à la communauté de communes du vallon de l'Artolie.

L'ensemble de la somme versée est considérée comme une subvention d'équipement. Celle-ci doit être amortie, avec au niveau comptable l'inscription d'une dépense de fonctionnement équilibrée par une recette d'investissement. La durée d'amortissement est mise au vote : 5 ans, 10 ans ou 15 ans. Une avance d'un montant de 20 000.00 € va être versée au vu des états des crédits à reporter et le solde sera versé soit 1 567,00 € dès l'adoption du budget 2009.

Des discussions s'ensuivent. Une courte période permet d'amortir rapidement l'équipement mais grève le budget de fonctionnement d'une somme importante. Une durée longue d'amortissement engendre un jeu d'écritures fastidieux.

Une période d'amortissement de 10 ans a été votée, par 12 voix contre 2 voix pour un amortissement sur 5 ans.

Délibération prise à l'unanimité des membres présents

IV - Actualisation des indemnités du Maire et des Adjoints.

Les indemnités se montaient jusque là à 1163,27 Euros (Brut) pour le Maire, et à 309,58 Euros (Brut) pour les Adjoints.

Le seuil des 1000 habitants ayant été atteint lors du dernier recensement, le Maire et les Adjoints peuvent désormais prétendre à des indemnités basées sur l'indice brut 1015 jusqu'à 43% de cet indice pour le maire et 16,5% pour les adjoints.

soit 1613,57 Euros (Brut) pour le Maire, et 619,16 Euros (Brut) pour les Adjoints.

M le Maire et ses Adjoints proposent une revalorisation des indemnités intermédiaire entre le niveau actuel et le montant maximum prévu par la loi.

Des discussions s'ensuivent, reconnaissant à la fois le contexte financier délicat de la commune, l'augmentation récente des impôts, l'investissement du Maire et des Adjoints dans leur tâche, ainsi que la démagogie qui pourrait consister à vouloir limiter les indemnités d'élus qui en ont le plein droit.

M le Maire propose en ce qui le concerne une indemnité de 1313,37 Euros (Brut), correspondant à 35% de l'indice 1015.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

En ce qui concerne les Adjoints, quatre propositions sont effectuées et mises au vote.

- 375,25 Euros (Brut), correspondant à 10% de l'indice 1015: 2 voix ;
- 459,68 Euros (Brut), correspondant à 12,25% de l'indice 1015: 3 voix ;
- 469,06 Euros (Brut), correspondant à 12,50% de l'indice 1015: 6 voix ;
- 562,87 Euros (Brut), correspondant à 15% de l'indice 1015: 3 voix.

Le pourcentage retenu est de 12.5 % pour les adjoints.

V - Programme d'investissements 2009.

M le Maire rappelle qu'un certain nombre d'investissements sont d'ores et déjà programmés :

- la réfection de l'appartement au-dessus de la Poste (financé à 75% par le FDAEC) ;
- les plans inclinés pour les accès de la poste/salle Escande et pour le foyer rural (subvention M le Sénateur César) ;
- l'aire de loisirs derrière Ecole (subvention Mme la Député Faure/FDAEC) ;
- les aménagements de sécurité pour la cantine ;
- un gyrobroyeur ;
- la remise aux normes des feux tricolores.

Les autres projets d'importance susceptibles d'être effectués sur la Commune sont recensés :

- Le projet d'aménagement de la D10 ;
- Locaux de l'Ecole ;
- Fin de l'Assainissement ;
- Mise en place du PLU, coûteux en études ;
- Réfection de la route de Lasserre.

M MARAIS rajoute l'isolation et le chauffage de la halle des sports, qui est régulièrement impraticable du fait de l'humidité du terrain de jeu.

Mme MAJESTE rappelle les débats ayant eu lieu au Comité Consultatif « Environnement et Développement Durable » sur les problèmes de chaudière au Foyer Rural, et sur les possibilités de réfection de cette salle.

M CORCKET indique que les deux priorités pourraient être l'aménagement de la D10 côté Rions et la fin de l'assainissement collectif dans le bas de Paillet. Mme MAJESTE rappelle les contraintes budgétaires qui limitent fortement les possibilités d'investissement. Mme SCOTT propose de faire de la sécurité routière autour de la D10 le fil conducteur de nos aménagements en 2009. Une commission mixte « voirie-urbanisme » et « finances » travaillerait sur les aménagements possibles à la sortie de Paillet côté Rions, en excluant des solutions trop coûteuses comme le rond-point (estimé à 300 000 Euros). M PUËCH indique qu'il serait alors possible de s'insérer dans le programme de sécurisation des abris-bus qui est en cours le long de la D10.

Il est décidé de réaliser en priorité pour 2009 des aménagements de sécurité routière le long de la D10, et notamment le ralentissement de la circulation et la mise en sécurité du cheminement et des abris de bus.

VI - RPI avec l'Ecole de Lestiac

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal avec la Commune de Lestiac est envisagé à la demande des directeurs des écoles de Lestiac et Paillet, pour des raisons d'effectifs. Ceci n'entraînera pas de perte de postes de personnel, et le processus est réversible. Bien que cette décision soit de la compétence du Maire et de leurs conseils municipaux, MM les Maires de Lestiac et Paillet ont proposé que ce soit le Conseil d'Ecole, c'est-à-dire les Parents d'élèves et les enseignants, qui soient maîtres de cette décision. Des Conseils d'Ecole exceptionnels seront donc convoqués à Lestiac, et à Paillet pour se positionner sur ce sujet. Le dossier de demande doit être déposé au plus tard le 12 février 2009. Les classes maternelles resteraient chacune dans leur commune respective, et les classes de CP, CE, CM seraient réparties sur les deux Communes. Les services de cantine ne seraient pas affectés.

Est mis à la délibération le fait que le Conseil Municipal suivra l'avis du Conseil d'Ecole pour décider du RPI avec la Commune de Lestiac.

Un débat a lieu, soulignant que ce projet est demandé par les Directeurs eux-même et traduit donc la volonté des équipes pédagogiques. Des réserves sont formulées par rapport au manque d'information sur les conséquences du RPI, et donc sur la faisabilité de voter ce soir. Mme SCOTT demande s'il y a vraiment urgence pour se prononcer sur ce dossier, et s'il ne peut pas être reporté d'un an si la date du 12 février n'est pas tenable. Il apparaît qu'aucune fermeture de classe n'est envisagée à Lestiac, mais que les forts effectifs à Paillet sont un handicap. Les trajets Paillet-Lestiac sont évoqués, qui peuvent être gênants pour certains parents.

M le Maire demande qui est « Pour » une prise de délibération ce soir :
9 voix « Pour », 4 voix « Contre, 1 abstention.

Est mis au vote la délibération stipulant que le Conseil Municipal s'engage à suivre l'avis du Conseil d'Ecole concernant le RPI :

- 7 voix « Pour » ;
- 7 abstentions.

VII - Demande acquisition terrain communal

Un terrain en face de l'Eglise cadastré section B 98 et B 452 lieu dit le bourg pour une contenance totale de 7 à 35 ca doit être vendu à M. COULON . moyennant le prix principal de 29 000,00 €. Initiée par M. DESTHEVES lors de son mandat précédent, cette procédure a connue un report.

Pour que cette procédure puisse reprendre, le Conseil Municipal doit se prononcer pour que M. le Maire puisse signer l'acte notarié de vente.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de tous documents relatifs à cette transaction.

Délibération prise à l'unanimité des membres présents.

IX - Demande d'achat d'une portion de chemin enherbé.

Suite à une demande de rachat d'une portion de chemin communal dans le quartier du Port, le Conseil Municipal s'est prononcé à l'Unanimité pour conserver les chemins et espaces communaux. L'inventaire complet des terrains communaux est à réexaminer et à réactualiser pour décider ensuite le devenir des parcelles.

X - Ouverture poste d'adjoint technique.à temps complet

En prévision du départ à la retraite de M GAUBE, le recrutement d'un Adjoint Technique est programmé, trois à quatre mois avant le départ effectif de M GAUBE.

Le profil de poste exact est à définir, et une Commission de recrutement sera mise en place.

Avant de voter sur la création du poste, le débat porte ce soir sur la Compétence de Garde-Champêtre, dont dispose M GAUBE. M le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le fait de recruter un Adjoint Technique disposant dès le départ de cette compétence, ce qui impliquerait de faire un recrutement national, ou au contraire de ne pas inclure cette compétence dans le profil initial, ce qui permettrait de recruter quelqu'un en local. Une formation serait ensuite dispensée pour le nouvel Adjoint Technique pour acquérir cette compétence, formation qui durerait un an environ.

Une discussion a lieu. M GAUBE n'ayant pas à utiliser fréquemment ses prérogatives de Garde-Champêtre, il semble donc que l'on puisse attendre un an avant de disposer d'un Adjoint Technique compétent en la matière. Il n'est donc pas nécessaire de stipuler une compétence de Garde-Champêtre dans le profil de poste d'Adjoint Technique.

Les Conseillers Municipaux se prononcent à l'unanimité pour la création de ce poste.

Délibération prise à l'unanimité des membres présents

XI - Occupation des salles communales

Des problèmes sont apparus dans l'occupation des salles communales, rendues dans des états peu convenables.

Ce point est reporté au prochain Conseil Municipal.

XII Délibération convention FREE

Délibération est prise, autorisant M le Maire à signer une convention avec FREE : 2 voix « Contre », 12 voix « Pour ».

Un changement de forfait de standard téléphonique et de l'internet est étudié par M BUREAU.

XIII - Validation des propositions faites aux jeunes pailletons.

Après discussion, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les propositions faites aux jeunes pailletons suite à la réunion ayant eu lieu en fin d'année 2008.

XIV - Point sur l'aménagement du terrain derrière l'école

Rendez-vous est pris dimanche 1^{er} février au matin sur le terrain pour affiner l'esquisse effectuée par Dominique HENRY, dont la qualité du travail a été soulignée.

XV – Service d'accueil à l'école

M le Maire indique qu'il rectifiera la liste des personnes habilitées à garder les enfants en cas de grève de l'école. Seules Mesdames BAIRRAS- HIBON- seront habilitées à le faire.

Une motion pour défendre l'école est proposée au Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal de la Commune de Paillet tient à affirmer son attachement à une école publique pour tous, une école de qualité garante d'égalité dans l'éducation, qui ne soit pas seulement un lieu de savoir académique mais aussi un lieu de savoir vivre dans une société et de savoir comprendre le monde, une école dans laquelle aucune élève ne soit laissé de côté.

C'est pourquoi le Conseil Municipal exprime sa vive inquiétude par rapport aux réformes en cours qui concernent l'école maternelle et l'école primaire. Il s'oppose notamment à :

- l'affaiblissement et aux suppressions de postes des Réseaux d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté (RASED) ;*
- la remise en cause des classes maternelles, de leur intérêt pédagogique et de leur accessibilité à tous dès la petite section ;*
- l'affaiblissement de la formation pédagogique, didactique et spécialisée pour les futurs enseignants.*

Motion approuvée par 12 voix « Pour ». N'ayant pas pris part au vote : 2.

XVI - Questions diverses.

Est votée à l'Unanimité (n'ayant pas pris part au vote : 2) une motion de soutien réaffirmant l'attachement de la Commune à l'institution départementale.

La séance est levée à : 22h35.